

***Séance du 20 septembre 2023***

Membres en exercice :	<b>15</b>
Présents : .....	10
Votants : .....	9
Pour : .....	9
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

**DCM N°57/2023**

3-6

Envoyé en préfecture le 25/09/2023  
Reçu en préfecture le 28/09/2023  
Publié le  
ID : 004-210400131-20230920-2023DCM57-DE

--- L'an deux mille vingt-trois  
Le 20 septembre à 18 heures 15  
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 13 septembre 2023

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **LERDA** Serge, **MACCARIO** Fabrice, **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

2 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **WALCZAK** Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

1 pouvoir : **DANEL** Mauricette à **TURCAN** Nicole

Secrétaire de séance : Serge **LERDA**

**OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE TRAVAUX POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SUR LA COMMUNE.**

---- Conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du CGCT, Monsieur le Maire, René AVINENS et Monsieur Christian DELMAERE, 3<sup>ème</sup> adjoint, concernés à titre privé directement par le projet solaire, se sont retirés de la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Monsieur Frédéric ROBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la convention signée le 06 avril 2023 avec la société QENERGY dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, en AVIGNON (84 000).

En complément des travaux prévus à cette convention pour les besoins de la construction, de l'exploitation et le démantèlement de la centrale solaire « Les Cruzourets » il nous faut autoriser la réalisation de travaux supplémentaires sur la base du modèle ci-annexé.

---- Un projet d'avenant à la convention de travaux a été transmis à chaque conseiller avant la séance.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur Frédéric ROBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer l'avenant à la convention de travaux avec CPES Les Cruzourets SAS.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le premier adjoint,

Frédéric ROBERT



Le secrétaire de séance,

LERDA Serge

*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 004-210400131-20230920-2023DCM57-DE